

## ALGÉRIE

### Résumé du Profil de projet d'investissement bancable – Volume II de V

#### *Mise en valeur des eaux superficielles dans la région de Lardjem, wilaya de Tissemsilt*

**Coût estimé:** 1,4 million de \$EU

**Durée du projet:** 3 ans

**Introduction.** La région de Lardjem se situe dans une zone économique (ouest du pays) caractérisée par une insuffisance des ressources en eau, limitées aux précipitations, parmi les plus faibles de l'Algérie du Nord. Si des mesures ne sont pas prises, on assistera à un déplacement des industries et de certaines productions agricoles vers le centre, l'est ou le sud, régions mieux pourvues en eau. Les emplois se déplaceront et donc les populations. Si ce scénario se confirme, la région ouest deviendra une extension de la steppe avec les risques liés à la désertification. En conséquence, il importe de maintenir une population active sur les lieux et de favoriser une occupation la plus large possible du territoire. Pour ce faire, il est nécessaire de promouvoir des activités à valeur ajoutée relativement forte. Ceci pourrait être atteint par l'utilisation des eaux du barrage de Bouzagza pour le développement des cultures irriguées.

**Objectifs.** L'objectif principal est la mise en valeur des eaux superficielles mobilisables pour l'irrigation et la valorisation des facteurs de production des exploitations agricoles pour l'accroissement de la valeur ajoutée. L'atteinte de cet objectif relèvera de la réalisation des objectifs spécifiques suivants: (i) la préservation des ressources naturelles, leur gestion et leur mise en valeur; (ii) la création d'emplois durables ou la transformation d'emplois partiels en emplois à plein temps; (iii) l'amélioration des revenus d'exploitation et des exploitants par la valeur ajoutée créée; (iv) la participation des populations à leur propre développement; (v) l'organisation des agriculteurs autour de leurs productions; (vi) le maintien des populations en place; (vii) l'occupation plus harmonieuse du territoire.

**Composantes.** Le projet comprendra trois composantes:

- **Hydraulique agricole.** Le futur périmètre bénéficiera des eaux du barrage de Bouzagza car il est situé à une distance de 250 m en aval. Pour l'installation du réseau d'irrigation, il est donc nécessaire de prévoir l'amenée d'eau du barrage vers le périmètre par la construction d'une conduite de distribution dont il faudra aussi évaluer le coût. Les besoins en eau des cultures sont estimés à 1,7 million de m<sup>3</sup> pour l'année, ce qui correspond à 47% du volume utile du barrage. L'irrigation utilisera le système par aspersion pour les cultures maraîchères sur 100 ha et le système de goutte à goutte pour les cultures arboricoles sur 120 ha. Il sera mis en place une convention entre les exploitants et le gestionnaire du barrage pour l'utilisation de l'eau.
- **Développement agricole.** Le projet appuiera les exploitants pour la plantation de 70 ha d'oliviers, de 30 ha d'amandiers et de 20 ha d'abricotiers dans le périmètre. Les travaux d'entretien seront assurés tant durant la période improductive que productive. Le projet facilitera également l'installation de 100 ha de cultures maraîchères sur le périmètre. Le projet mettra à la disposition des exploitants des séances de formation, de vulgarisation et d'encadrement concernant la conduite intensive des cultures et les modes d'irrigation.
- **Cellule de coordination et de gestion.** Elle disposera du personnel et des moyens de travail nécessaires à l'exécution des différentes activités du projet.

**Mise en œuvre.** Sous l'autorité du MADR et plus particulièrement de la Direction de la régulation et du développement des productions agricoles (DRDPA) et de la Direction de la programmation des investissements et des études économiques (DPIEE), les activités du projet seront mises en œuvre par la Cellule de gestion en collaboration avec la coopérative des exploitants.